

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 1^{er} juillet 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date d'affichage de la liste des délibérations : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES, en séance ordinaire.

Présents : GILLES Christophe - GIAVARINI Pascal - LEBLOND Christine - VANDEN AWEELE Guy - BARRO Sylvie - LECOEUR Maurice - GRINCOURT Vincent - LETOURNEUR Magaly - FENOUILIERE Claire - THIENNETTE Claude - PICQUENOT Sonia - GIAVARINI Amandine - ASSELINE Charline - MARGUERIE Guillaume.

Absent excusé :

YBERT Valéry a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

9 - Autres domaines de compétences des communes

9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Désignation d'un référent pour le Plan Communal et Intercommunal de Sauvegarde

DEL2026-07-12

M. Le Maire donne lecture aux conseillers du courrier reçu de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche : dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde, il est invité à désigner un référent communal.

Il précise que son adjoint, délégué à la Sécurité, M. Guy VANDEN AWEELE, est le référent pour le Plan Communal de Sauvegarde.

Il propose qu'il soit également le référent pour le Plan Communal et Intercommunal de Sauvegarde.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

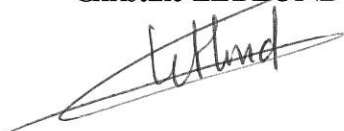
Article 1er : de désigner M. Guy VANDEN AWEELE comme référent pour le Plan Communal et Intercommunal de Sauvegarde.

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Adoptée à la majorité des votants
(15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 9 juillet 2026,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.